

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Mantes la Jolie  
Le : 12/12/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
12/12/2022

L'an 2022, le 07 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note de synthèse a été transmise par écrit aux conseillers municipaux le 02/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2022.

**Présents :** M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DE BERTRAND France, DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GOMEZ José, LECUIR Christophe, PIERRE Alain

**Pouvoirs :**

LEVACHER Thierry a donné pouvoir à LE BAIL Patrice  
GASTINOIS Ludovic a donné pouvoir à PIERRE Alain

**Absente :**

GARRIER Amandine

**A été nommé secrétaire :** Alain PIERRE

### 2022-XII-30 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIE-ELY

Le comité syndical du SIE-ELY, dans sa délibération n° DEL/2022/011 a modifié l'article 11 de ses statuts, précisant ainsi l'adresse du futur siège social.

Ces nouveaux statuts ci-joints seront applicables à compter du 01/04/2023.

En application des dispositions de l'article L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour délibérer sur ce projet.

Il est proposé d'approuver la modification des statuts du SIE-ELY.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-20,

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° DRCL-BICCL-2017328-0001 portant création du SIE-ELY,

**Vu** la délibération DEL/2022/011 du Comité Syndical du SIE-ELY en date du 25 octobre 2022 approuvant la modification des statuts du SIE-ELY, indiquant le changement d'adresse physique du Siège Social du Syndicat,

**Vu** les statuts modifiés annexés à la présente délibération,

**Considérant** la notification de la modification des statuts reçue en date du 03 novembre 2022,

**Considérant** que les communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour délibérer sur ce projet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- **d'adopter** la modification des statuts du SIE-ELY approuvée par le comité syndical du SIE-ELY le 25/10/2022 et applicables à partir du 01/04/2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 12/12/2022  
Le Maire  
Patrice LE BAIL

